

<http://ugtg.org/spip.php?article2431>



# Ki mafouti é sa ?

- La Centrale UGTG - Unions & secteurs -



Date de mise en lignemardi 5 novembre 2019

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

## **KA HÉLÈNE KA KONPWANN !!!!**

Camarades, Population de Bémao,

Deux jeunes travailleurs de la ville de Baie-Mahault syndiqués à l'UTC UGTG, ABOSO Éric et CORNEILLE Térance seront jugés le Mercredi 6 Novembre 2019 à 13H au Tribunal de Pointe à Pitre suite à une plainte déposée issue d'un complot entre la ville de Baie-Mahault Léta Fwansé, la Gendarmerie Nationale et le SDIS.

Il leur est tout simplement reproché leur présence sur un piquet de grève lors de la mobilisation de l'UTC-UGTG à Baie Mahault.

ABOSO Éric, CORNEILLE Térance, comme tous les autres Camarades de l'UTC UGTG BEMAO réclament une seule chose : LE DROIT notamment sur :

- ▶ La revalorisation du régime indemnitaire
- ▶ L'application des Protocoles d'accord signés le 15 Mai 2016 le 18 Décembre 2018 et le 27 Juin 2019
- ▶ L'application des avis de la CAP et bien d'autres points.

L'UTC-UGTG s'insurge contre ce procédé d'intimidation orchestré par Léta Fwansé, la ville de Baie-Mahault, la Gendarmerie et le SDIS.

AWA NOU PA Pè !!!!

L'UTC UGTG EXIGE L'ARRÊT DES POURSUITES À L'ENCONTRE DE NOS DEUX CAMARADES ET APPELLE L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS À SE MOBILISER

## **NOU KA SANBLÉ**

**EN SOUTIEN DE NOS CAMARADES ET POUR DIRE  
NON A LA RÉPRESSION SYNDICALE**

**MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019 13H AU TRIBUNAL DE  
POINTE-A-PITRE**

L'UTC-UGTG AFFIRME ÊTRE DISPOSÉE À ENGAGER TOUTES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES AU RESPECT

DE LA LIBERTÉ SYNDICALE ET DU DROIT DE GRÈVE.

**PA MANNYÉ SENDIKALIS !!**

**SENDIKALIS PA KRIMINÈL !**

Bémao, 04 Novanm 2019

UTC-UGTG